

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2020_008

Séance du jeudi 16 janvier 2020

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 10/01/2020

Présents : 15

L'an deux mille vingt et le seize janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Secrétaire de

séance: François FOLCHER

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX, Gillian MC HUGO, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Daniel MOLINES

Objet: chemin d'accès aux Clauzes - DE_2020_008

Monsieur le maire délégué, Jean-Pierre ALLIER présente au conseil la situation particulière de la route d'accès aux Clauzes. Ce chemin a été déplacé dans des parcelles appartenant à monsieur Yves PUCHERAL pour permettre un accès facilité aux véhicules à moteur, y compris les véhicules de déneigement.

Il a été convenu, en échange, de donner à monsieur pucheral l'ancien chemin qui traverse des parcelles lui appartenant.

Un devis a été proposé par le cabinet FAGGE et Associés pour la réalisation des documents d'arpentage nécessaires à l'échange ainsi que la rédaction de l'acte administratif nécessaire au changement de propriétaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,


ACCEPTÉ le principe de cet échange,

ACCEPTÉ le devis de 1000 € proposé par le cabinet Fagge et Associés,

MANDATE Monsieur le maire, et à défaut monsieur le premier adjoint pour la signature des documents nécessaires à la réalisation de cet échange.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Alain Jaffard



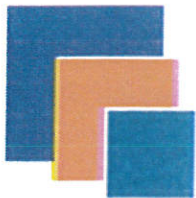


3361_5365261

→ devis de 1000€ reçu
 en mairie
 à valider. JP

chemin entre { G 588 et 587
 { G 601 et 586
 { G 601 et 822
 D Pub → Don. Paire commun
 ↓
 arriv à Yves Duchet

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/02/2020 048-200057594-20200116-DE_2020_008-DE



FAGGE ET ASSOCIES

Géomètres Experts Foncier
Conseil et Ingénierie

8 Rue de Wunsiedel – 48000 MENDE / 04 66 65 23 24 / cabinet@fagge.net

Client :

Monsieur le Maire

Le village

48220 Pont-de-Montvert Sud Mont Lozère

DEVIS D'HONORAIRES N° 20003

Mende le 13 janvier 2020

Objet, localisation, et description de la prestation :

1 - Assistance à Maître d'ouvrage pour l'établissement du dossier d'enquête publique pour l'aliénation d'un tronçon de chemin rural autour des parcelles S° 066G N° 586, 587, 588, 601 et 822 commune du Pont de Montvert Sud Mont Lozère (anciennement Fraissinet de Lozère).

Établissement du dossier d'enquête publique afférent pour l'aliénation du tronçon de chemin rural concerné.

FORFAIT 400€ HT

2 - Etablissement en parallèle du D.M.P.C. afférent (document modificatif du parcellaire cadastral) afin de numéroter la partie de chemin à rétrocéder et transmission à la signature.

Dépôt des documents signés au service du cadastre pour numérotation.

FORFAIT 200€ HT

2 - Assistance à Maître d'ouvrage pour l'établissement d'un l'acte administratif de vente de terrain non bâtis :

Préparation des délibérations nécessaires à la passation d'actes administratifs.

Demande de renseignement sommaire au service de la publicité foncière pour chaque fonds concerné.

Demande des actes antérieurs au service de la publicité foncière pour chaque fonds concerné.

Analyse et détermination des origines de propriétés et états civils.

Rédaction du projet d'acte.

Transmission du projet d'acte à la commune pour vérification et transmission aux propriétaires.

Après validation, préparation de l'acte définitif et transmission à la commune pour signature.

Après signature, sur la base de la copie de l'acte, préparation des documents nécessaires à la publication au service de la publicité foncière. Fourniture des documents à déposer en l'état aux services.

FORFAIT 400 € HT

Aux honoraires présentés ci-avant il convient de rajouter le coût des demandes de documents au service de la publicité foncière pour délivrance des renseignements sommaires et copie d'actes, dont le nombre peut être variable suivant les situations des propriétés :

Prix par demande de renseignement sommaire : 15 € HT

Prix par demande d'acte : 20 € HT

Conditions particulières : Devis établi pour des actes simples : sans hypothèque ou droit similaires sur les fonds acquis, hors successions en cours, hors cas d'indivisions complexes.

Honoraires :

Société A Responsabilité Limitée de Géomètres-Experts FAGGE ET ASSOCIES
Inscrite au tableau de l'ordre des Géomètres-Experts sous le n° 2014B200002
SIRET : 799 708 425 000 19 - APE : 7112A - N° TVA : FR 37 799708425
Assurée au contrat groupe de l'Ordre : COVEA RISKS N° 118 263 431 / 118 263 432
Crédit Agricole Languedoc - FR76 1350 6100 0085 1012 3293 559 - BIC AGRIFRPP835

TOTAL H.T.	1 000.00 €
T.V.A. 20 %	200.00 €
TOTAL T.T.C	1 200.00 €

Le présent devis, établi en deux exemplaires, est valable 3 mois. L'accord sur les clauses et le montant du devis, par retour signé d'un exemplaire et des documents nécessaires à la prestation, vaut contrat et ordre de débiter la prestation. Les prix s'entendent HORS TAXES en euros. Ils subiront le taux de T.V.A. en vigueur au moment de la facturation. La facturation est établie 100% à la livraison.

Pour les documents fonciers, la facturation intervient en totalité à la livraison des documents pour signature du client.

Médiateur en matière de litige de la consommation : ANM Conso - 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS - contact@anm-mediation.com

Bon pour acceptation et commande

Le Client

Le 16/11/2020 au Pont de Montvert

